



ASSOCIATION POUR LES TECHNIQUES ET LES SCIENCES DE RADIOPROTECTION

Réunion informelle de la commission PCR Externes

Lieu : Congrès SFRP 2013 – BORDEAUX LE LAC

Date : le 12/06/2012 de 12h00 à 14h00

Les présents :

- Sébastien BALDUYCK – CORPAR : Réseau PCR RAMIP, CORPAR
- Christian LE FAURE – CORPAR
- Alexandre RIEDEL – EDF : coordination des réseaux PCR
- Philippe MARELLE – FNMR
- Catherine ROY – SFRP, Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires
- Jean-Paul PIFERRER – Groupe Travail PCR ATSR
- Giles HOFMANN - Groupe Travail PCR ATSR

Le 12/06, à l'occasion du Congrès de la SFRP à Bordeaux, s'est tenu une réunion informelle avec les membres de la Commission PCR Externes présents au congrès. Cette réunion a permis à la CORPAR d'apporter des précisions quant à leurs retours sur le projet de la Charte, mais également d'échanger et de recadrer les actions de la Commission.

Chacun s'accorde sur le bien fondé des travaux de la commission, mais cependant il subsiste au sein de la Commission quelques points de divergences, **le principal étant la signature de la charte par les clients.**

Aussi, la CORPAR a apporté des précisions sur les deux divergences qu'ils leur semblent les plus importantes :

- La première porte évidemment sur la signature de la charte par les 2 parties ce qui leur paraît complètement inadapté pour ce qu'ils considèrent comme une charte de la profession.
- La seconde divergence concerne la remontée vers la commission des doléances du terrain, qui est et restera pour la CORPAR du ressort et de la légitimité de l'ASN. Un enregistrement de type IPRP auprès des DIRECCTE leur semble plus adapté.

Il a été également estimé que ces divergences et malentendus viennent certainement du fait que la commission a tenté de rédiger la charte avant les référentiels. Il est donc souhaitable de réorienter les travaux vers l'élaboration du guide des bonnes pratiques. Ainsi, à l'issue de ce travail, le contenu de la charte devrait paraître évident à tous.

La CORPAR a déjà travaillé sur ce Guide et se propose de transmettre à la commission le résultat de leur travail au 4^{ème} trimestre de 2013. Selon la CORPAR, ce draft sera rédigé par les

membres du GT ; les représentants des réseaux nationaux et des associations seront sollicités pour avis. L'aspect information pédagogique des 2 parties (client et PCR) sera également traité.

Les représentants de l'ATSR insistent sur le fait que la commission devra continuer à réfléchir sur un système simple pour la remontée vers la commission des doléances du terrain et des signalements du non-respect de la charte par certains signataires. Ce contrôle est nécessaire à la crédibilité et à la reconnaissance de la charte.

De plus, un malentendu sur le terme de « Contrat Type » a été dissipé. Il est clair que la commission ne va pas délivrer de contrat standard, mais plutôt énoncer les recommandations et indications sur ce que doit contenir un contrat d'externalisation de la PCR. D'ailleurs ce point pourra faire l'objet d'un chapitre du Guide des bonnes pratiques.

S'agissant d'un logo officiel de la Commission, Catherine Roy propose d'y faire apparaître les logos des principaux organismes et associations constituant la Commission. Cette proposition a été bien accueillie et elle soumettra cette proposition à la SFRP.

En conclusion, la Commission :

- **réoriente ses travaux vers la réalisation d'un Guide des Bonnes Pratiques sur les bases d'une proposition de la COPAR ;**
- **se laisse le temps de la réflexion pour la définition du contenu de la charte ;**
- **avance sur l'énoncé des recommandations d'un contrat PCR Externe, sur la base de propositions du GT PCR de l'ATSR.**